

Statut de l'Arbitrage

► Attribution des MUTÉS supplémentaires suite à la réunion du 16/06/2023

Rappel : les CLUBS doivent demander et informer par écrit la commission de l'équipe choisie pour le muté supplémentaire avant le début des championnats.

RF CANOHES TOULOUGES : courriel du 25/08/23, le muté supplémentaire auquel le club a droit est attribué à son équipe **SENIORS D3**

FC CERDAGNE : courriel du 25/08/23, le muté supplémentaire auquel le club a droit est attribué à son équipe **U17 DISTRICT**

FC ST CYPRIEN : courriel du 28/08/23, le muté supplémentaire auquel le club a droit est attribué à son équipe **SENIORS D1**

